

● Janvier 1709 :

BM Arles, ms 721 (Véran)

Crue par débâcle le 30 janvier 1709 qui emporte toutes les chaussées d'Arles à Tarascon.

BM Marseille, ms 1375, Premier Livre des Roys, Podestats, et Consuls de la ville et cité d'Arles, et d'autres curiosités quy y sont survenues par Charles Gaignon, écrit par moy P. César de Nans, 1695, p. 121.

Bibliothèque Musée Arbaud (Aix), MO 36.

Les écrits de l'arlésien Charles Gaignon font état de cette inondation, mais aussi de la reprise du froid : *"les grandes pluies et inondations s'étant gelées sur la terre survint un froid si violent qu'on n'en avoit jamais ressenti de pareils"*.

BM Arles, ms 706 : Livre de raison de la famille Paris, d'Arles

"Le 19 de janvier, la glace du costé de Tarascon ayant rompeu et cestant embarrassée proche le mas des Baumettes, ils auroient rompeu les chaussées proches ledit mas et auroient inondé tout le Tresbon et Plan du Bourg".

BM Arles, ms 2205, Mémorial des choses plus notables par Moy, Jean de Saint-Martin, écuyer, en 1734.

"L'an 1709 et le jour des rois, sisième janvier dimanche, sur les cinq heures du soir, le tems devint si froit et si cuisant pendant dix-sept jours de continue que le Rosne fut pris le mardi ; dans lequel tems, il tomba deux ou trois fois de nège et fort peu en Arles et le Rosne fut pris jusques au dernier dudit mois quil rompit par une pluye du coté de Lion [Lyon] qui fut cause que l'eau ne pouvant pas passer à cause des glaces, les chaussées de Tarascon et d'Arles furent emportées, Trèbon et le Plan du Bourg noyés [etc.]".

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 7 février 1709, fol. 455

"Messieurs les maires ont dit, de la bouche dud. Sr Fonchateau, que les inondations de la rivière du Rhône, arrivées le [laissé en blanc] du mois passé, ont fait plusieurs brèches ou ouvertures aux chaussées de la communauté, depuis la croix dite de la Vaquette jusques aux limites du terroir d'Arles, et une seule ouverture aux chaussées dud. Arles. Et comme, par la transaction passée en dernier lieu, entre lesd. deux communautés, elles se trouvent obligées de réparer à fraix communs, les chaussées desd. deux communautés, depuis le Pas de Bouquet jusques à la porte dite de la Cavalerie dud. Arles. Messieurs les maires consuls de cette ville écrivirent à messieurs les maires consuls dud. Arles, et en leur donnant avis desd. ouvertures, ils leur demandèrent leurs sentiments sur la réparation desd. chaussées : sur quoy, Mr Bœuf, maire consul dud. Arles, et Mr de Fourchon, se seroient rendus aud. Tarascon, avec lesquels ayant été fait plusieurs conférences à ce sujet, Messieurs les maires consuls dud. Tarascon, ont fait assembler le présent conseil pour délibérer. Sur quoy le conseil, ayant murement considéré et examiné toutes choses, a délibéré que les ouvertures desd. chaussées seront incessamment fermées, autant que le tems pourra le permettre, à journées, et qu'on donnera des marques aux portantes de terre, conformément à messieurs d'Arles, et que lesd. ouvertures seront élevées de trois pans [75 cm] par-dessus la vieille chaussée, le tout avec le consentement de lad. communauté d'Arles. Et comme il est nécessaire qu'il y ait des gens à ce intéressés pour voir faire led. travail, messieurs les maires prieront messieurs les conseillers et autres de la ville, d'aller alternativement sur les lieux, pour prendre garde que led. travail se fasse dans les formes et selon l'art".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Le Mémorial d'Aix, journal de Provence, 15 janvier 1888.
BM Arles, ms 783, Annales d'Arles, p. 575-576.

Mémoires de Bouchet de Faucon, conseiller au Parlement de Provence :
"*[...] Cependant, après la St-Antoine, le froid commença à diminuer ; il y eust mesme des pluies assez considérables pour faire extrêmement grossir le Rhosne. Les glaces, du côté de Lyon, fondirent les premières tandis qu'à la Pointe, au-dessus d'Arles, le Rhosne resta pris ; les glaces venant d'en haut s'y arrètèrent et formèrent une écluse qui causa une très grande inondation. J'allai alors à Aix pour voir si mes provisions étaient arrivées, et je passai sur les arcades du Pont de Crau à cause de l'inondation, et j'allai joindre une voiture qui m'attendoit, aux moulins [...]*".

ABDR, 107 E BB 21, délibération du 17 février 1709

A propos du bail de prix-fait, réparations et fermeture d'une chaussée des tènements de Ventabren et Someire, les consuls des Saintes-Maries-de-la-Mer délibèrent. Depuis le prix-fait, il y a un endroit de la chaussée du tènement de Ventabren que "*les eaux du fleuve du Rosne ont sy emporté de terrain quelles sont presque au pied de lad. chaussée*". Un "*reculat*" est jugé nécessaire.

AC Tarascon, BB 44, délibération du 7 février 1709, fol. 456

A Tarascon, "*les inondations arrivées le mois passé ont fait plusieurs brèches ou ouvertures aux chaussées*".

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 13 février 1709, fol. 622 et ss.

Inondation arrivée les derniers jours du mois passé (janvier 1709) :
"*Plus a esté proposé par qui dessus [le sieur Chirousse, maire et viguier] que pour la conservation des chaussées lors de la dernière inondation arrivée les derniers jours du mois passé, il s'est fait de despances aussi bien que pour empêcher la sortie des grains de la brèche faicte aux murailles de la ville qu'il seroit à propos de régler lad. dépance et mesme comme le trezaurier n'a pas du fond en main, demander permission à Mgr l'Intendant de prendre par avance en supportant ... sur les rentes des cabanes [de la foire] les sommes à quoy se portent lesd. despances*".

AC Aramon, E Supplément 800, BB 13

Les maire et consuls exposent que la communauté d'Aramon "*se trouve la plus affligée et maltrettée qu'aucune autre de cette province, par la mortalité totale des olliviers et par le déffaut des récoltes d'ollives pendant plus de vingt années, ce qui estoit l'unique revenu d'icelle pour subvenir au paiement de la taille, outre la mortalité du bled, provenue à cause des grandes gellées et des inondations de la rivière du Rosne et des pluies continuelles qui ont régné, par moien desquelles les paluns d'Aramon, de même que les terres voisines desd. paluns qui composent la meilleure partie et plus revenante du terroir, se trouvent inondés depuis longtemps, ne pouvant espérer aucune récolte, tant des foings que des grains [...]*". Le syndic du diocèse annonce la prochaine arrivée "*de deux vaisseaux quy portent trente neuf mille quintaux de bled quy seront vendus à raison de sept livres le quintal, suivant que Mgr. l'intendant en a escrit à Mgr l'évesque d'Usès*".

• Juin 1709 :

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



BM Avignon, ms 2264, Livre de raison de Pierre Billion, fol. 31v°

"Le mardy 11 juin, le Rhosne devint gros et déborda si promptement que toute la Barthelasse fut inondée. Ce débordement causa un tel chagrin dans le cœur des habitants croyant la perte de tous les grains de la ditte isle qu'on avoit ressemé, mais le lendemain par la grâce du tout puissant, les eaux s'écoulèrent et comme elle ne séjourna guère, elle ne fit point du mal auxdits ressemés, qu'aux milliets estants des plantes délicates".

BM Arles, ms 706, Livre de raison de la famille Paris, d'Arles, fol. 59.

A Arles, la crue est mentionnée le 12 juin : *"le Rosne a sy fort grossi qu'il a emporté la martelière du petit levadon et a inondé les ségonnaux sur le pavé du quay, il y avait quatre travers de doibs [sic] d'eau par dessus, ayant mesme inondé à des endroits de la Camargue et du Plan du Bourg".*

AC Arles, CC 729, Secours aux habitants du Trébon, inondés par la crue du 12 juin 1709

Secours envoyés aux habitants du Trébon inondés par la crue du Rhône le 12 juin.

AN, Marine 3 J 206, pièce 15, Lettre du Sr Advizard, professeur d'hydrographie à Arles, le 17 juillet 1709, à Monseigneur le Ministre de la Marine.

"Les eaux du Rhosne ont esté dans le mois dernier et au commencement de celui-ci [juin-début juillet 1709] dans leur plus grande élévation, ayant rompu les digues en plusieurs endroits. Elles ont emporté l'escluse du Canal Royal que Mrs les fermiers généraux ont fait faire dans lequel elles découlent encore avec grande précipitation ; et si ces eaux n'eussent trouvé d'abord à se dilater dans les estangs de l'Esselle, ou qu'elles eussent pu suivre l'ancien canal de Passon, il y a apparence que le Rhosne se seroit fait un nouveau lit et une nouvelle embouchure, n'y ayant pas dedoute Monseigneur, que la grande quantité d'eau qui passe par cet endroit, aussi bien que celle qui découle depuis un mois par une ouverture de quatre vingt ou cent toises que le Rhosne a fait à ses digues près la métairie de Blanc du costé de la Camargue, ne contribue à rendre les embouchures de cette rivière impraticables comme elles le sont présentement, vingt-cinq à trente bastimens chargés pour la foire de Beaucaire ayant tenté inutilement, à différentes reprises, d'entrer par le grau du Midy où il n'y a actuellement que trois pieds d'eau, ayant esté obligés de s'en retourner au port de Bouc ; deux bastimens génois estant échouez aux plages de l'Isle de Janatan, et un autre de cette ville aussi chargé de marchandises pour la foire, en s'efforçant d'entrer, ayant esté poussé par le vent et courant de la mer du costé du gras de Sauze où il s'est brisé et perdu, en sorte que si les mesmes vents ou courants n'emportent un grand banc de sable que les eaux du Rhosne ont entraîné et que celles de la mer ont retenu à la pointe de l'isle de Janatan à la sortie du grau de midy, il ne sera pas possible qu'aucun bastiment chargé puisse entrer ni sortir. Vostre grandeur pourra, Monseigneur, juger par là de l'importance du Canal projeté depuis Arles jusques à Bouc. Mr Honoré d'Aix a esté icy pour cet effect ces jours passés, et il convient qu'il est plus à propos de commencer ce canal près de cette ville tant pour la seureté de l'escluse qu'il sera nécessaire de faire au bord du Rhosne ; que pour la commodité et facilité des bastimens, il m'a chargé de travailler à en dresser le plan pour joindre au mémoire qu'il se doit donner l'honneur d'envoyer à votre grandeur".

● **Juillet 1709 :**

ADBR, 107 E BB 21, délibération du 28 juillet 1709.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Aux Saintes-Maries-de-la-Mer, on déplore l'éboulement de la chaussée de Ventabren dans le Rhône.

• **Novembre 1709 :**

ADBR, C 2087, Procès-verbal du 27 novembre 1709 à Saint-Laurent-du-Var

Un ou plusieurs débordements du fleuve Var sont probables à Saint-Laurent-du-Var, où un Etat et procès-verbal des dommages fut dressé le 27 novembre 1709. Sur 11 383 florins cadastraux (le florin estimé à 9 livres courantes) on comptabilisa 3 447 florins de pertes, soit un dommage de 34 020 livres (près du tiers de la valeur du terroir). Il s'agissait des terres occupées par le fort du Var (388 florins) et les propriétés emportées (3 058 florins), "*au-delà de la quatrième partie du terroir*", non comprises les terres communales servant d'herbages.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur